

Marc Mangenot

La malnutrition n'en finit pas de faire des ravages. La faim revient dans le monde, dans les pays du sud en particulier, et même en France. La précarité et la paupérisation de nombreux paysans perdurent, s'aggravent, sur l'ensemble de la planète. Personne ne songe à contester ce constat, sauf les partisans acharnés de l'agrobusiness. En France, une trop nombreuse partie de la population n'a pas accès à une alimentation saine et suffisante, faute de moyens, d'information, d'éducation. La nécessaire promotion de l'agroécologie paysanne, défendue solidement par la Confédération paysanne, par des associations, par de nombreux chercheurs, par des paysans qui la mettent en pratique, n'est pas soutenue par les pouvoirs publics, français et européens. Les positions récentes du gouvernement et l'adoption de la nouvelle PAC au parlement de l'Union européenne tournent le dos à toute politique nouvelle, pourtant urgente à mettre en œuvre. De fait, malgré l'opinion mieux informée, réveillée par la pandémie covidienne, les pouvoirs publics, nationaux et internationaux, demeurent soumis aux grandes firmes de l'agrobusiness et de la finance débridée et mondialisée.

Un projet nouveau, socialement révolutionnaire ?

Une proposition originale tente de se frayer un chemin : le projet intitulé *pour une sécurité sociale de l'alimentation SSA (antérieurement sécurité sociale alimentaire)*, inspiré du modèle de la sécurité sociale originelle. L'idée, séduisante à première vue, est de permettre à chacune et chacun d'accéder à une nourriture saine, diversifiée, suffisante en quantité, en créant une nouvelle branche de la sécurité sociale. *Une carte vitale de l'alimentation donnerait accès à des produits conventionnés pour un montant de 150€/mois par personne, que l'on soit pauvre ou riche* (soit au total environ cent vingt milliards d'euro par an disponibles pour l'ensemble de la population vivant en France, équivalent à un quart du budget de la sécurité sociale). Ce faisant, il n'y aurait plus besoin de l'aide alimentaire destinée aux populations les plus démunies. L'aide alimentaire, via notamment les Restos du cœur ou les banques alimentaires, bien utile par ailleurs, permet de fait au complexe agro-alimentaire de liquider ses surplus, les produits périmés ou de qualité médiocre.

Outre l'invalidation de l'aide alimentaire qui fourgue aux plus pauvres les produits les plus contestables du point de vue de la santé des personnes, le projet de SSA vise la réintroduction de la démocratie dans le fonctionnement de la sécurité sociale¹. Une nouvelle branche de la sécurité sociale serait

créée. Des Caisses, décentralisées, gérées démocratiquement, auraient pour objectif « *d'établir et de faire respecter les règles de production, de transformation et de mise sur le marché de la nourriture choisie par les cotisants* ». L'institution de telles Caisses procurerait une « *puissance d'agir* » dans le domaine alimentaire, et pour faire face « *aux enjeux sociaux, climatiques et environnementaux liés à l'agriculture* », tout en respectant « *la souveraineté alimentaire de tous les pays* », et en garantissant des conditions correctes de travail et de rémunération à « *l'ensemble des travailleurs du complexe agro-industriel* »².

En bref, il s'agirait de permettre à toutes les couches de la population d'accéder à une nourriture saine, diversifiée (le maximum de choix possibles), suffisante en quantité, et, pour cela d'agréer des produits répondant à des critères de qualité (à définir), inciter ainsi la majorité des paysans pris en tenaille (entre fournisseurs, distribution, banques), les industries de transformation, la grande distribution à modifier (rapidement) leurs pratiques.

Une offre existante insuffisante

Le projet de sécurité sociale de l'alimentation vise donc simultanément deux objectifs qui ne peuvent aller l'un sans l'autre : accès de tous à des aliments sélectionnés pour leurs qualités, changement radical des pratiques dominantes dans l'agriculture et les industries de transformation. Le projet SSA souligne cependant l'impossibilité de transformer l'agriculture sans mettre en œuvre des politiques alimentaires, ce qui ne saurait être contesté, mais n'est pas développé. Là gît précisément une question d'importance. Car, à court-moyen terme et probablement au-delà, ce projet ne permettrait pas, par lui-même, le changement nécessaire en matière de production alimentaire. L'idée de mettre en place un service public de l'alimentation qui sous-tend le projet n'est bien entendu pas à rejeter. Elle reprendrait la définition du métier de paysan (métier d'utilité publique) proposée par la Confédération paysanne lors de son congrès de Die en 2005. On reste cependant sceptique quant à l'organisation de la SSA et à son efficacité.

L'offre actuelle de produits de qualité est en effet très faible. Pourrait-elle, dans un délai raisonnable, parvenir à la hauteur des ambitions affichées par la SSA, c'est-à-dire mettre à disposition de toute la population française une nourriture de qualité en suffisance. En d'autres mots, le crédit de 150 €/mois par personne pourrait-il trouver de quoi s'échanger autrement que contre une majorité de produits de qualité nutritionnelle discutable, nuisibles à la santé et à l'environnement, cultivés et transformés dans des conditions sociales non

acceptables. Envisager l'importation de produits qualitativement acceptables pour combler cette énorme insuffisance de l'offre, serait absurde. À défaut de changements radicaux dans les politiques agricoles (nationale et européenne), les possibilités de changer rapidement les pratiques de production seraient très limitées, les transports de longue distance s'accroîtraient au lieu de se réduire. On ne voit pas comment, grâce aux conventionnements (élaborés démocratiquement) au sein de caisses régionales, la SSA permettrait d'ouvrir, enfin et massivement, la voie à l'agroécologie paysanne.

Risque de favoriser les milieux aisés

Justement parce que l'offre de produits acceptables est très insuffisante, le projet de sécurité sociale de l'alimentation ne conduirait-il pas à favoriser les milieux aisés ? Nombre d'enquêtes montrent que les produits de la bonne agriculture dont vit chichement un petit nombre de paysans (petits ou moyens et quelques autres) vont aux catégories favorisées, qui connaissent les chemins pour y accéder. En revanche, la production de masse, souvent discutable du point de vue qualitatif, issue de l'agriculture de rente et de l'industrie de transformation qui enrichissent les grands propriétaires, les grandes firmes de production alimentaire et la grande distribution, va principalement aux populations les moins nanties, les moins bien informées, absentes des circuits courts type AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), matraquées par la publicité et sommées de remplir ses caddies dans les supermarchés³. Les associations, très actives, ne peuvent combler que très partiellement et imparfaitement ces carences multiples. Or, le projet de SSA est de caractère universel⁴. Il ne vise pas en priorité les personnes en charge d'enfants, précarisées ou paupérisées, pensionnées, malades ou handicapées. En fait, la SSA, parce qu'elle concerne tous les habitants, est un succédané du revenu universel, un droit de tirage accordé à toute personne, sans distinction de situation sociale ni de revenus, ne permettant pas de garantir *a priori* l'accès de toutes les populations aux produits alimentaires de qualité. Une telle démarche pourrait-elle conduire les consommateurs les moins avertis, les moins fortunés, à choisir les produits de bonne qualité qui seront d'abord accaparés par les classes aisées et moyennes ?

Les règles et contrôles sanitaires et environnementaux existants, mais insuffisants, ont permis d'élargir en l'améliorant l'offre présentée dans les rayons des supermarchés et dans les stocks des centrales d'achat. C'est marginal, insuffisamment contrôlé. L'information (publicité incluse) doit être réformée, tout comme l'organisation de la distribution. Ce n'est pas une

mince affaire, car la grande distribution se préoccupe en premier lieu de ripoliner son image de marque dégradée et de disposer de produits d'appel.

Changer la politique nationale agricole et alimentaire et la PAC

Des associations, des organisations paysannes (Confédération paysanne⁵, FNAB -fédération nationale de l'agriculture biologique, et d'autres moins connues) analysent la perversité du marché supposé libre et font feu sur les politiques agricoles nationales et de l'Union européenne. Elles avancent des propositions pour sortir de l'emprise de l'agrobusiness, pour changer la PAC (en politique agricole et alimentaire commune), pour réglementer les prix, organiser mieux la production, pour aider l'activité agricole vertueuse ne dégradant ni sol, ni sous-sol, ni eaux de surface et souterraines, ni le climat, ni la biodiversité. Poussant plus loin, elles considèrent qu'il faut abandonner ou modifier en profondeur les accords dits de libre-échange, signés sous la pression des lobbies de l'agrobusiness et de syndicats de l'agriculture industrielle soumise à la loi du profit, tel la FNSEA. Ces traités ont conduit et conduisent à la spécialisation outrancière, à la monoculture entraînant l'appauvrissement des terres, la destruction de cultures vivrières et de la biodiversité, la déforestation, la croissance injustifiée des transports de longue distance ... La Plateforme pour une autre PAC⁶ diffuse les résultats des confrontations et mises en commun qu'elle organise entre ses membres et avec d'autres ; elle prend des initiatives pour alerter les pouvoirs publics (France, Union européenne).

La question se pose alors de savoir si le projet SSA inciterait les agromanagers à modifier leurs pratiques, à fournir une production conforme aux attentes⁷ des habitants. La pression exercée par le département spécial créé dans les Caisses de sécurité sociale serait-elle efficace ? D'autre part, on ne peut négliger la résistance du système de l'agro-business capable d'une vigoureuse et perverse riposte pour contester la démarche ou, même, en obtenir l'agrément. Leurs armes sont déjà là : le label « haute valeur environnementale » (HVE) dont l'efficacité est douteuse et dont l'attribution rend possible bien des tricheries⁸ ; le label « bio industriel », alors que ni la production actuellement proposée ni son acheminement ne remplissent les conditions sociales et environnementales pour les qualifier positivement ; la mise en avant de l'agriculture raisonnée, slogan qui résonne bien mais ne veut rien dire puisque toutes les formes d'agriculture (bonnes ou mauvaises) sont raisonnées.

En fin de compte, serait-il possible que le projet de SSA, (pertinence et faisabilité nullement démontrées à ce stade de son élaboration) puisse résoudre en même temps des questions de nature différente, n'obéissant ni aux mêmes logiques, ni aux mêmes rythmes ? Ces questions qui sont aussi celles du projet SSA, résumées brièvement, sont celles énoncées ou évoquées plus haut : nourrir sainement une population entière sur un vaste territoire (en privilégiant autant que possible l'agriculture nourricière de proximité) ; promouvoir l'agroécologie paysanne, en assurant le passage de l'agriculture industrielle et spéculative vers une organisation de la filière reposant sur des pratiques socialement et écologiquement correctes⁹, respectueuses de la santé et de l'environnement. Une autre question essentielle, corolaire des précédentes, concerne l'abandon (rapide) des pratiques délétères, des allers et retours (souvent à grande distance) au sein des filières de production, en accroissant, d'un côté, la formation et l'installation de nombreuses personnes dans le métier de paysan et, d'un autre, la relocalisation de productions délaissées à tort. Cela implique nécessairement l'annulation, l'abandon ou la révision des accords internationaux dits de libre échange ou de partenariat, de façon à permettre à chaque pays, à chaque région, d'accéder à la souveraineté alimentaire et d'acquérir démocratiquement un haut niveau de sécurité alimentaire de qualité. La vertu principale du projet de sécurité sociale de l'alimentation ne résiderait-elle pas principalement dans sa capacité à bousculer les pensées stagnantes et les pratiques militantes trop traditionnelles ?

Marc Mangenot

1 Rappelons que les élections à la Sécurité sociale ont été supprimées en 1967, rétablies en 1982, à nouveau supprimées en 1996 ; depuis, les caisses de sécurité sociale sont dotées d'un conseil d'administration dont les membres sont désignés par les organisations syndicales et patronale ; la Loi de finance de la sécurité sociale est votée par le Parlement.

2 <https://securité-sociale-alimentation.org>

3 Les consommateurs informés échapperaient-ils à la publicité, la plupart du temps trompeuse volontairement, par omission ou argumentation tenant du pléonasme (la persuasion clandestine, selon Vance Packard, 1958).

4 <https://securité-sociale-alimentation.org>, historique du projet

5 La Confédération paysanne mène un combat singulier et intelligent, ainsi que la Via Campesina, mouvement paysan international progressiste (plus de deux cent mille adhérents, 182 organisations, 81 pays

- 6 Espace commun de réflexion et d'action, regroupant 45 organisations paysannes, de protection de l'environnement et de solidarité internationale, qui milite pour une refonte de la politique agricole commune (<https://pouruneautrepaac.eu>)
- 7 Les attentes peuvent-elles être vraiment recensées via les Caisses spécialisées SSA ou via le marché, l'information et l'éducation ?
- 8 La Confédération paysanne et nombre d'autres organisations, estiment qu'il s'agit pour l'essentiel d'une tromperie permettant de camoufler des pratiques contestables, y compris celle d'OGM, cachés ou non.
- 9 Conditions de travail et de rémunération permettant aux hommes et aux femmes travaillant dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt, de vivre décemment.